vie, en France, s'est élevé de 25 ans 9 mois à 33 aus. Cette augmentation doit être, en grande partie, attribuée aux progrès de l'hygiène et à l'observation plus exacte de ses lois surtout dans la jeunesse.

L'hygiène des établissements consacrés à la génération naissante mérite donc de fixer l'attention des hommes de l'art. Mais un traité sur cette matière, pour présenter des garanties suffisantes d'exactitude, suppose nécessairement dans son auteur plusieurs années d'études et d'observations spéciales. Cette condition se trouve remplie par M. Pointe. Les faits soumis à son expérience, dans le Collége royal de Lyon, ont été les éléments de son ouvrage. Il s'est proposé de faire connaître les mesures hygiéniques de toute espèce dont on entoure les élèves de cet établissement, d'en faire ressortir les heureux résultats dans le compte-rendu du service médical; puis, en passant en revue tous les départements dont se compose ce collége, de traiter particulièrement chacune des questions hygiéniques qui s'y rattachent.

Après l'introduction que nous venons de résumer, M. Pointe entre en matière et s'occupe d'abord de cette question: « Faut-il donner la préférence à la ville sur la campagne pour la situation d'un collège? » L'auteur répond affirmativement. En effet, ce qui rend pernicieux le séjour des grandes villes, c'est le défaut d'air, c'est l'influence réciproque et funeste de nos exhalaisons, c'est le libertinage, c'est la débauche, c'est enfin une alimentation malsaine. Or, il suffit de cette énumération pour démontrer qu'un établissement quelconque, bien organisé, peut être créé dans ces grandes villes et y être à l'abri de toutes malignes influences. De plus, s'il s'agit d'un collège, il y sera mieux qu'ailleurs, car il aura l'avantage d'être à portée des ressources de tout genre et surtout de conserver ainsi dans leur intégrité les affections de famille.

Cela posé, l'auteur passe à la description des bâtiments du Collége et commence par déterminer leur origine. En 1319 la Confrérie de la Trinité fit l'acquisition du sol où se trouvent ces constructions, et y fonda une école particulière. En 1327, cette école privée fut rendue publique par le Consulat, et depuis lors, sauf en 1793, les bâtiments n'ont cessé d'être consacrés à l'enseignement. Actuellement, ils occupent un emplacement suffisant pour assurer à sept cents élèves, dont trois cents internes, l'espace nécessaire comme condition de salubrité. Leur ensemble forme une espèce d'île, séparée du Rhône par un large quai, terminée à l'ouest par une place, et au sud et au nord par deux rues. Cette disposition offre de grands avantages: le Collége éprouve tous les bons effets du voisinage d'un fleuve saus en ressentir les inconvénients, et, de quelque côté que le vent souffle, la ventilation s'opère sur toutes les faces des bâtiments. Le Collége est donc bien situé sous le rapport sanitaire. Quant à l'intérieur des bâtiments, considérés sous le même rapport, il offre une disposition également satisfaisante.

On y rencontre six cours, dont les trois plus grandes sout destinées aux récréations des élèves. Les escaliers nombreux et bien construits offrent une pente douce et des marches peu élevées. Les locaux affectés aux logements des officiers supérieurs sont placés de manière à réunir sur le même point les hommes chargés de la direction et de la surveillance de la maison. Quant aux locaux occupés par les élèves, on remarque d'abord l'église située au milieu même des bâtiments et d'un accès facile : deux parloirs, vingt classes, grandes, bien aérées, et dont les bancs sont disposés en amphithéâtre : deux réfectoires pavés en bitume et parquetés sous les tables : dix dortoirs aérés par de nombreuses fenêtres, plafonnés, parquetés et renfermant chacun trente lits en fer. Trois cours de vingt-neut à quarante-sept mètres de longueur sur une largeur de vingt-deux à vingt-six sont destinées aux récréa-

